
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Note d'information

Le 26 septembre 2005

Réévaluation de la strychnine

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a réévalué les données disponibles sur la strychnine et invite les parties intéressées à formuler des commentaires concernant les propositions décrites dans le projet d'acceptabilité d'homologation continue (PACR) intitulé *Réévaluation de la strychnine* [PACR2005-08](#). Cette réévaluation a été effectuée à l'aide des méthodes scientifiques les plus modernes dans le cadre du Programme de réévaluation de Santé Canada qui vise tous les pesticides homologués avant 1995.

En premier lieu, Santé Canada propose, d'après cette réévaluation, que l'utilisation de la strychnine pour lutter contre les gaufres gris, les mouffettes, les pigeons, les loups, les coyotes et les ours noirs soit maintenue. Ces utilisations ne sont pas à l'origine de préoccupations pour la santé humaine ni pour l'environnement à la condition que les mesures d'atténuation proposées dans le PACR soient adoptées.

En deuxième lieu, Santé Canada propose que l'utilisation de la strychnine pour lutter contre les spermophiles de Richardson, les spermophiles du Columbia, les spermophiles de Franklin et les spermophiles rayés soit maintenue de façon temporaire en attendant de pouvoir analyser les résultats du travail en cours d'élaboration et de promotion d'une stratégie de gestion de la lutte contre le spermophile de Richardson par un groupe national d'experts; compte tenu du manque, pour l'instant, de solutions pratiques de remplacement et étant donné les mesures additionnelles d'atténuation proposées dans le PACR. Cette utilisation de la strychnine soulève des préoccupations d'un point de vue environnemental parce qu'elle entraîne l'empoisonnement d'organismes non ciblés. On propose que l'utilisation de la strychnine pour lutter contre les spermophiles soit revue dans trois ans à la lumière des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la lutte contre les spermophiles de Richardson.

En troisième lieu, Santé Canada propose une mesure réglementaire qui exigerait que les appâts empoisonnés soient placés de manière à être moins accessibles aux organismes non ciblés; que de la surveillance à la suite des traitements soit effectuée pour garantir que les carcasses empoisonnées soient enlevées régulièrement des sites de traitement et que les instructions concernant l'élimination des appâts non utilisés et des carcasses empoisonnées soient fournies. Les détails de ces propositions sont décrits dans le PACR.



Enfin, on a identifié la chevêche des terriers et le renard véloce, fréquentant tous deux les habitats occupés par les spermophiles, comme des espèces en péril en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral. Santé Canada propose une mesure réglementaire qui interdirait l'utilisation de la strychnine dans les zones où ces espèces ou d'autres espèces en péril sont présentes. Dans le cas des programmes de lutte contre les pigeons, Santé Canada propose une mesure réglementaire qui interdirait l'utilisation de la strychnine dans les zones où les faucons pèlerins sont réputés nicher ou chasser.

Santé Canada acceptera les commentaires écrits concernant ce projet au cours des 60 jours suivant la date de parution du PACR. Veuillez faire parvenir vos commentaires à la section des publications à l'adresse ci-dessous.

Publications
Agence de réglementation
de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I. A. 6605C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.pmra-arla.gc.ca
Service de renseignements :
1 800 267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798

Besoin de plus amples renseignements?

Les liens suivants dans le site de l'ARLA fournissent plus de renseignements sur les sujets discutés dans le présent document.

Directive d'homologation DIR2001-03, Programme de réévaluation de l'ARLA
www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/dir/dir2001-03-f.pdf

Projet d'acceptation d'homologation continue PACR2005-08, Réévaluation de la strychnine
www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/pacr/pacr2005-08-f.pdf

Lutte antiparasitaire durable
www.pmra-arla.gc.ca/francais/spm/spm-f.html

